

9^E ÉDITION

Juris'Run

www.jurisrun.fr

10
JUIN
2018



PRÉSENTATION


UNE COURSE CORPORATE ET INTERPROFESSIONNELLE UNIQUE EN SON GENRE

L'ACE-JA Paris organise sa 9^{ème} course de 5 ou 10 km réunissant près de 1000 coureurs le dimanche 10 juin au cœur du Bois de Boulogne .

La juris'run est strictement réservée aux membres d'une profession juridique ou comptable: avocats, élèves avocats, juristes d'entreprises, notaires, experts comptables, commissaires aux comptes, greffiers, magistrats, personnels de cabinets

Venez vous inscrire en équipe ou individuellement et partageons ensemble une expérience sportive unique dans un cadre convivial.

Une dizaine de partenaires vous attendent dans le village: animation, goodies, garderie pour enfant, vestiaire, consignes ...

 Garderie offerte pour vos enfants.

Garde d'enfants à domicile dédiée aux avocats parisiens

Déclivéveil.fr met à votre disposition un service gratuit de garderie durant la course (à partir de 2 ans), encadré par du personnel de qualité. Cela vous permettra de venir en famille et de vous inscrire en couple, pour relever le défi à deux.

PARCOURS

Il est constitué de 2 boucles identiques dans le Bois de Boulogne.

Parcours très roulant sans aucune difficulté, entièrement sécurisé et dans un cadre agréable.



Horaires :

- > **8h45** Ouverture du village
- > **9h45** Echauffement collectif
- > **10h00** Départ du 5 km
- > **10h15** Départ du 10 km
- > **11h30** à 12h Animations, remises des prix et collations.

Localisation : Bois de Boulogne - Route de Suresnes - Carrefour du bout du Lac

Classement et récompenses | plusieurs lots sont attribués à :

- > Les 3 premières femme du 5 km et les 3 premières du 10 km
- > Les 3 premiers hommes du 5 km et les 3 premiers du 10 km
- > Les 3 premiers cabinets du Challenge Cabinets 5 km et 10 km

INSCRIPTIONS

INDIVIDUELLE : SUR WWW.JURISRUN.FR



Tarifs :

01/02/2018 au 28/02/2018: 19 € /personne

01/03/2018 au 30/04/2018: 24 € / personne

01/05/2018 au 08/06/2018: 30 € /personne

Le jour J sur place : 45 €

Un t-shirt technique aux couleurs de la juris'run est offert pour chaque inscription

COLLECTIVE : CHALLENGE CABINETS

Pour constituer une équipe au Challenge, l'entreprise doit inscrire au moins 3 coureurs sur le 5 km ou 10 km individuel.

Participer au Challenge Cabinets, c'est vous donner l'opportunité de renforcer et de fédérer votre équipe, tout en partageant un moment convivial et sportif. Cela vous donne également l'occasion de valoriser votre cabinet à travers des valeurs universelles telles que le sport, le dépassement de soi et la santé.

L'inscription au Challenge Cabinets est possible jusqu'au 25 mai 2018 (date limite d'envoi du bon de commande - sous réserve de dossards disponibles).

PACK CONFORT

	Du 01/02/18 Au 28/02/18	Du 01/03/18 Au 30/04/18	Du 01/05/18 Au 25/05/18
PACK CONFORT 3 DOSSARDS	290€ HT	319€ HT	348€ HT
PACK CONFORT 5 DOSSARDS	350€ HT	385€ HT	420€ HT
PACK CONFORT 10 DOSSARDS	495€ HT	545€ HT	594€ HT
DOSSARD SUPPLÉMENTAIRE	33€ HT	40€ HT	43€ HT

> Dossard au choix (5km ou 10km)

> **Dossard personnalisé au nom du cabinet, pour toute commande avant le 25 mai 2018**

> Inscription groupée et paiement unique

> Garantie remplacement en cas de forfait d'un coureur : possibilité d'attribuer le dossard à un autre coureur de l'entreprise avant la course jusqu'au 25 mai 2018 (sous réserve de présentation d'un certificat médical valide)

> Participation au Challenge Cabinets*

> Envoi des dossards au siège de l'entreprise dans la semaine qui précède la course. **Ne seront envoyés que les dossards dont les certificats médicaux valides nous seront parvenus au plus tard le 25 mai 2018 à 18h00.** (Après cette limite les dossards en litige seront à retirer le 9 juin 2018 entre 11h et 15h au siège de l'ACE situé au 23 Rue Lavoisier - 75008 PARIS sur présentation d'un certificat médical valide)

> Photo de groupe réalisée le jour de la course par un professionnel et envoyée dans la semaine suivant la course sous format numérique au responsable d'équipe

> Interlocuteur unique pour votre dossier

*Les inscriptions au Challenge cabinets sont possibles jusqu'au 25 mai 2018 (date limite d'envoi du bon de commande - sous réserve de dossards disponibles).

PACK PREMIUM

	Du 01/02/18 Au 28/02/18	Du 01/03/18 Au 30/04/18	Du 01/05/18 Au 25/05/18
PACK PREMIUM 10 DOSSARDS	795€ HT	875€ HT	954€ HT
DOSSARD SUPPLÉMENTAIRES	36€ HT	40€ HT	43€ HT

> Pack confort

> Tente de 9m² au nom de votre cabinet, entièrement dédiée à votre groupe au coeur du village de la course (avec tables et chaises)

Options Pack Premium : tarifs sur devis

> Séances d'entraînements avec des coaches en amont de l'événement

> Collation froide (eau plate, eau gazeuse, coca-cola et verres)

> Collation sportive par traiteur dans votre tente

> Tente de 9m² supplémentaire

*Les inscriptions au Challenge cabinets sont possibles jusqu'au 25 mai 2018 (date limite d'envoi du bon de commande - sous réserve de dossards disponibles).

RAPPEL IMPORTANT POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Certificat médical : Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Consultez le modèle de certificat sur www.jurisrun.fr

REMISE DES DOSSARDS : Le retrait des dossards aura lieu le samedi 9 juin de 11h à 15h dans les locaux de l'ACE situés 23 Rue Lavoisier 75008 Paris. ATTENTION : Il n'y aura aucun retrait de dossard possible le jour de la course. Possibilité de livraison (voir cela avec l'organisateur)

COMMENT S'INSCRIRE AU CHALLENGE CABINETS

Pour constituer une équipe au Challenge, le cabinet doit souscrire à l'un des Packs détaillés ci-dessus puis inscrire au moins 3 coureurs sur le 5 ou 10 km individuels. Tous les membres du cabinet sont acceptés ainsi que leurs ayants droits (conjoint, parents et enfants).

Pour toute inscription, veuillez compléter et signer le bon de commande. A réception du règlement une procédure d'inscription sera envoyée au référent de votre équipe.

L'inscription est gérée par Avena Event, pour toute demande de renseignement merci de contacter William Perrin : challenge@avena-event.fr

Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical valable n'a pas été validé par l'organisateur.



TEE-SHIRT TECHNIQUE AUX COULEURS DE VOTRE ENTREPRISE

Bénéficiez de notre offre de t-shirt technique personnalisé, floqué aux couleurs de votre cabinet (logo/texte à votre convenance) pour représenter fièrement votre entité le jour de la course. Nos prestations sont sur-mesure, selon vos besoins. Tarifs : nous consulter

BON DE COMMANDE – CHALLENGE CABINETS

Bon de commande à renvoyer complété et signé par e-mail à challenge@avena-event.fr

Date limite d'envoi du bon de commande : 25 mai 2018

INFORMATIONS CABINET

Nom du cabinet :

Nom du cabinet à faire apparaître sur le dossard :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Référence facturation si nécessaire :

Nom et prénom du responsable d'équipe :

Adresse e-mail :

N° de téléphone (ligne directe) :

N° de téléphone portable :

Nombre de coureurs 5 km :

Nombre de coureurs 10 km :

PACK	Quantité dossards	PU HT			Choix
		Du 01/01/18 au 28/02/18	Du 01/03/18 au 30/04/18	Du 01/05/18 au 25/05/18	
Confort 3	3	290€	319€	348€	
Confort 5	5	350€	385€	420€	
Confort 10	10	495€	545€	594€	
Dossard Supplémentaire		33€	36€	40€	

PACK	Quantité dossards	PU HT			Choix
		Du 01/01/18 au 28/02/18	Du 01/03/18 au 30/04/18	Du 01/05/18 au 25/05/18	
Premium 10	10	795€	875€	954€	
Dossard Supplémentaire		36€	40€	43€	

DATE ET SIGNATURE	TOTAL HT
CACHET DE LA SOCIETE	TOTAL TVA 20%
	TOTAL TTC A PAYER

En cas de non réception du paiement avant la prestation, Avena Event se réserve le droit d'annuler la commande. Modalités de règlement par virement bancaire : IBAN FR76 3006 6108 4600 0200 2190 139

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CHALLENGE CABINETS

Cession du contrat

Le contrat est conclu intuitu personae et ne peut faire l'objet d'une cession directe ou indirecte, totale ou partielle, à titre gratuit ou onéreux par l'une des Parties sans l'accord exprès et préalable de l'autre Partie.

Paiement

L'intégralité du paiement doit être fait à réception de la facture émise par Avena Event. L'inscription des participants de l'entreprise ne pourra être pris en compte qu'à ce moment-là.

En cas de retard de paiement du client, et dans les 8 jours suivant une mise en demeure de payer restée infructueuse, Avena Event sera en droit de facturer un intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal et ce, à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture impayée.

En outre, et dans l'hypothèse où le non-paiement devrait persister au-delà des huit jours considérés, Avena Event pourra résilier le contrat conformément aux dispositions de l'article « résiliation pour manquement ».

Toute facture émise par Avena Event ne pourra être contestée au-delà d'un délai de 15 jours ouvrables à compter de sa date d'émission par Avena Event.

Annulation

Tous les cas de désistement ou d'annulation dus au fait du client et ce, quelques en soient les causes même les causes résultant de forces majeures, dégage immédiatement Avena Event de toutes obligations envers le client qui ne pourra prétendre ni au report de l'événement à une autre date ni au remboursement des sommes déjà versées. En outre, le client devra prendre en charge le paiement de 100% de la prestation quel que soit la date d'annulation.

Événements de force majeure

Sont considérés, par les Conditions Générales, comme constitutifs de cas de force majeure, tout événement, en dehors du contrôle et/ou indépendant de la volonté d'Avena Event, tels que, sans que cette liste soit limitative, interdiction administrative de l'opération par disposition légale, réglementaire ou décision de justice, catastrophe naturelle, grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, grève ou autre conflit du travail, dysfonctionnement ou interruption des voies de communication nationale ou internationale, affectant sa/ses prestation(s) en raison de son caractère imprévisible et irrésistible. Dans tous les cas de force majeure, Avena Event est déchargée de toute responsabilité, que ce soit sur le plan contractuel ou délictuel, au titre de toutes garanties ou sur tout autre fondement, pour tout préjudice causé directement ou indirectement par la force majeure et n'est, en conséquence, redevable d'aucuns dommages et intérêts ni d'aucune indemnité au titre de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations.

Frais et débours

Le taux de facturation et le budget n'incluent pas les frais et débours divers qui pourraient être engagés par Avena Event, à l'exception de ceux explicitement prévu au descriptif des missions, notamment en cas de déplacement en France ou à l'étranger. Le cas échéant, ils seront refacturés sur justificatif et feront l'objet d'un accord préalable entre les parties.

Résiliation pour manquement

En cas du non-respect par l'une ou l'autre des parties de ces obligations au titre du contrat, celui-ci pourra être résilié à l'expiration d'un délai de 15 jours selon la présentation d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception et resté infructueuse, sans préjudice de ses autres droits.

Confidentialité

Sauf accord préalable écrit entre les Parties et à l'exception de ce qui est strictement nécessaire à l'application et à la réalisation de l'objet de la Prestation, les parties

s'interdisent toute divulgation d'informations en relation avec celle-ci et s'engagent à prendre toutes dispositions appropriées pour garantir l'effectivité de la présente clause. Sous ces réserves, les parties se communiqueront les éléments d'informations utiles à l'exécution de bonne foi de la Prestation.

Responsabilité, assurance

Le client reconnaît expressément avoir reçu d'Avena Event toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation de la Prestation à ses besoins et prendre toutes les précautions utiles pour sa réalisation.

D'une façon générale, Avena Event est soumise à une obligation de moyens, à l'exclusion de toute autre. Elle garantit la conformité de la prestation à ses spécifications dans les conditions définies au Contrat.

Chaque partie reste seule et intégralement responsable de toutes les conséquences de l'ensemble des dommages accidentels qu'elle-même ou les personnes et biens dont elle est civilement responsable sont susceptibles de causer à quiconque.

Toutefois, si les conditions d'intervention des collaborateurs d'Avena Event les conduisaient à être temporairement placés sous le contrôle effectif et exclusif du Client, la responsabilité de ce dernier serait, dans cette mesure, entièrement substituée à celle d'Avena Event.

Il est par ailleurs stipulé que la responsabilité d'Avena Event se limite à l'objet et au montant de la Prestation.

Référence client

Le client autorise Avena Event à utiliser sa dénomination sociale et/ou signes distinctifs à titre de référence client sur ses supports de communication en ligne et hors ligne ou à l'occasion de séminaires d'information.

Le client fournira à Avena Event, à l'issue de la mission, une citation qu'Avena Event pourra utiliser sur ses supports de communication en ligne et hors ligne.

Propriété intellectuelle et industrielle

Les parties exposent que leurs apports respectifs dans la réalisation de la Prestation n'impliquent aucun transfert de propriété intellectuelle ou industrielle entre elles.

Loi applicable

Le Contrat est soumis à la loi française.

Règlement des litiges

En cas de litige, à défaut d'accord amiable, la Commission d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Paris sera seule compétente et les parties s'engagent à exécuter sa ou ses décisions en dernier ressort sans autres recours judiciaires.

Non sollicitation

Pendant toute la durée du contrat, les deux parties s'engagent à ne faire directement ou indirectement, sauf accord écrit mutuel, aucune offre d'emploi au personnel de l'autre partie.

Entrée en vigueur, extensions

Le présent contrat débute le à sa signature. Les parties pourront d'un commun accord étendre leur collaboration, si nécessaire ou utile. Toute modification fera l'objet d'un accord écrit entre elles.

Intégralité du contrat

Le Contrat exprime l'intégralité des obligations des Parties relativement à son objet. Il annule et remplace tout document et accord antérieur intervenu entre les Parties et ne pourra être modifié que par voie d'avenant signé entre les Parties.

Non validité partielle

Si une ou plusieurs des stipulations du Contrat sont tenues pour non valides ou considérées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites et les autres stipulations demeureront en vigueur.

Non renonciance

Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat ne saurait être interprété comme une renonciance à l'obligation en cause.

COORDONNÉES



INSCRIPTION INDIVIDUELLE

ACE-JA Paris: Xavier Odinot
 ace@avocats-conseils.org
 0147663007



INSCRIPTION COLLECTIVE

CHALLENGE CABINETS

William Perrin
 challenge@avena-event.fr
 09 72 63 96 33

NOS PARTENAIRES

